

Rapport d'activité 2009

Conception : Version libre 03 84 75 07 92 - Crédit photographique : © P. Desgrieux / Photothèque Éco-Emballages et SICTOM - Imprimé sur papier garanti PEFC

Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE

tél. 03 84 78 09 52

fax 03 84 76 03 87

mail contact@sictomvds.com

site www.sictomvds.com



2009, retour à l'équilibre et beaucoup de projets !

12 500 tonnes d'ordures ménagères par an, 7 déchetteries à gérer, un centre d'enfouissement technique dont il faut assurer la post exploitation, et de grandes distances à couvrir pour collecter une population dispersée.

L'augmentation sensible de la taxe générale sur les activités polluantes et un déficit de fonctionnement régulier depuis 2003 ont contraint la collectivité à augmenter son tarif de 6 € par habitant en 2009.

Il nous fallait résorber ce déficit, absorber l'augmentation des coûts du traitement et de la collecte, constituer si possible une épargne brute en prévision de l'achat de nouveaux bacs à mettre gratuitement à disposition des usagers et financer une campagne de communication.

Première mission accomplie :

2009 voit le retour à l'équilibre et la mise en place des projets : collecte sélective au porte-à-porte et facturation incitative.

Ce passage en facturation incitative, voté à l'unanimité des élus du SICTOM, montre bien l'intérêt général pour l'environnement, mais aussi la vision d'une nécessaire réduction des tonnages à traiter pour absorber les augmentations très importantes du coût du traitement dans les années à venir. Il marque aussi l'envie d'améliorer le service de proximité par l'organisation du tri au porte-à-porte.

Deuxième mission en cours...

1500 tonnes d'ordures ménagères de moins en 2009 qu'en 2007. Pour atteindre nos objectifs, fixés à 5000 tonnes de moins, il faut s'en donner les moyens :

- en embauchant un chargé de mission qui va concrétiser le projet, préparer le service de collecte des données informatiques quotidiennes, mettre en place les logiciels,
- en embauchant une ambassadrice du tri chargée de la prévention et de la communication, avec l'aide financière d'Éco-Emballages à hauteur de 10 000 € par an,
- en concluant avec l'ADEME un contrat d'engagement avec à la clé une subvention d'environ 700 000 € sur deux ans.

Cette politique de prévention passe par la mise en œuvre du règlement de collecte, qui n'existait pas en 2007, la mise aux normes des usagers par la vente de milliers de bacs, la vente de deux mille composteurs et la création du site internet et du journal « le triporteur ».

Les personnels n'ont pas été oubliés : la refonte du régime indemnitaire et l'augmentation du volume horaire annuel d'ouverture des déchetteries ont permis de répondre à leurs attentes.

Enfin, après une réunion organisée **en direction des professionnels** en décembre 2008, pour résorber un dossier de contentieux très épais, une nouvelle délibération prenant davantage en compte les situations particulières a été votée. L'ancien fichier en sommeil depuis plusieurs années fera place à un nouveau fichier, construit avec les communautés de communes.

Enfin le SICTOM s'exporte et s'explique aussi au travers de **réunions publiques**, à la demande des communes.

Le travail accompli au SICTOM est énorme et se poursuit en 2010.

Franck Tisserand
Président du SICTOM du Val de Saône



sommaire

1 • Présentation du Sictom du Val de Saône p 2 à 3

Historique
Composition
Rôle
Évènements marquants
Organisation

2 • Les indicateurs techniques p 4 à 9

Territoire desservi
Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement
Fréquence de collecte
Nombre et localisation des déchetteries et le type de déchets acceptés
Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités
Collecte des déchets encombrants
Collecte des déchets ne provenant pas des ménages
Tonnages enlevés au cours de l'année 2009
Évolution prévisible de l'organisation de la collecte
Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

3 • Les indicateurs financiers p 10 à 11

Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères
Montant annuel global des dépenses (en € TTC)
Cotisation du SICTOM
Coût global ramené à l'habitant
Coût global ramené à la tonne de déchets

4 • Bilan des différentes actions menées p 12

Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône
Les déchetteries
La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte
La communication
Le SICTOM, organisation et structure
Le contexte financier

5 • Perspectives p 13

1 • Présentation du SICTOM du Val de Saône

Historique

Situé plutôt dans la partie centre du département à l'ouest de Vesoul, le SICTOM a été créé en février 1974, le siège se situe dans la zone artisanale à Scey-sur-Saône (anciens locaux d'Agriest). Initialement, il assurait le traitement des déchets avec le site d'enfouissement de Scey-sur-Saône, mais depuis sa fermeture en juillet 2002, le SICTOM a transmis la compétence traitement au SYTEVOM.

Composition

Au 1^{er} janvier 2009, le syndicat mixte compte 13 Communautés de Communes adhérentes : "Les Belles Sources", "Saône et Coney", "Des Combes", "Pays Jusséen", "Agir Ensemble", "Du Chanois", "Des Vertes Vallées", "Des Grand Bois", "La Saône Jolie", "Pays de Saulx", "Les 6 Villages", "Les Belles Fontaines" et une partie de "Mont de Gy". Les communes isolées sont au nombre de 10. Ce sont 169 communes qui adhèrent au SICTOM, représentant 44 917 habitants.

Rôle

- Gestion du personnel de 7 déchetteries.
- Gestion du contrat de collecte des ordures ménagères.
- Réhabilitation et post exploitation du centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône.
- Promotion du tri sélectif, du compostage domestique, et de la réduction à la source.



Principales décisions prises en 2009

- Le retrait de Grandvelle et Le Perrenot qui adhèrent à la communauté de communes du Pays Riolais.
- L'application du règlement de collecte sur tout le territoire du SICTOM à partir du 1^{er} janvier 2009. Les ordures ménagères devront être présentées à la collecte dans des bacs roulants homologués (de type Afnor), de 120 l à 1100 l et n'excédant pas un poids de 150 kg (art.6 chap. II).
- La mise en place de la redevance incitative et de la collecte sélective au porte à porte sur tout le territoire du SICTOM au 1^{er} trimestre 2011.
- La création d'un emploi de chargé de mission pour la redevance incitative.
- La création d'un poste d'ambassadeur du tri.
- Le changement des horaires et des périodes d'ouverture des déchetteries sur le territoire du SICTOM.
- Création et distribution d'autocollants « Stop Pub ».
- Sacs prépayés : les personnes à mobilité réduite ou ne pouvant présenter leur bac pour des raisons techniques, matérielles ou physiques peuvent acquérir des sacs prépayés (3,80 € le sac de 50 l).
- Redevance et taxe des ordures ménagères : la redevance ou taxe selon la commune sont réglées par l'ensemble des usagers du service. Son produit couvre le coût total du service.
- Les différentes communautés de communes qui composent le SICTOM sont chargées de la facturation selon un barème qui leur appartient (art. 2 chap. VI). Toute modification du règlement doit être portée à la connaissance des usagers 3 mois avant sa mise en application.

Organisation

- Le comité syndical est composé d'un délégué par commune (un titulaire et un suppléant par commune qui sont élus par les conseils communautaires ou municipaux, le cas échéant)
- Le président et les 20 membres du bureau sont élus par les membres du comité syndical.
- Le personnel du SICTOM se compose :
 - > d'un directeur, chargé de mission redevance incitative, arrivé en juillet 2009,
 - > d'une secrétaire,
 - > d'une ambassadrice du tri à temps complet, arrivée en juillet 2009,
 - > d'une ambassadrice du tri à temps partiel,
 - > de 7 gardiens de déchetterie
 - > de 2 gardiens remplaçants.
- Au 1^{er} novembre 2009, un agent technique titulaire a demandé sa mutation pour une autre collectivité.

Fonctionnement du syndicat



2 • les indicateurs techniques

Territoire desservi

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire du SICTOM du Val de Saône.
Au 1er janvier 2009, le Syndicat regroupe 169 communes :

ABELCOURT
ABONCOURT- GESINCOURT
AISEY ET RICHCOURT
ALAINCOURT
AMANCE
AMBIEVILLERS
AMONCOURT
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL
ANJEUX
ARBECEY
AROEZ
AUGICOURT
AUTREY-LÈS-CERRE
AUXON-LÈS-VESOUL
BAIGNES
BARGES
BASSE VAIVRE (LA)
BASSIGNEY
BATIES (LES)
BAULAY
BETACOURT
BETONCOURT-LÈS-BROTTE
BETONCOURT-ST-PANCRAS
BLONDEFONTAINE
BOREY
BOUGEY
BOUGNON
BOULIGNEY
BOURBEVELLE
BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS
BOURGUIGNON-LÈS-LA-CHARITÉ
BOURSIER
BOUSSERAUCOURT
BREUREY-LÈS-FAVERNEY
BUCEY-LÈS-TRAVES
BUFFIGNECOURT
CALMOUTIER
CEMBOING
CENDRECOURT
CERRE-LÈS-NOROY
CHANTES
CHARGEY-LÈS-PORT
CHARMOILLE
CHASSEY-LÈS-SCEY
CHATENY
CHATENOIS
CHAUX-LÈS-PORT
CHEMILLY
CLANS
COLOMBE-LÈS-VESOUL
COLOMBOTTE
COMBEAUFONTAINE
CONFLANDEY
CONFLANS-SUR-LANTERNE
CONFRACOURT
CONTRÉGLISE
CORNOT

CORRE
CREUSE (LA)
CREVENY
CUBRY-LÈS-FAVERNEY
CUVE
DAMPIERRE-LÈS-CONFLANS
(dont VARIGNEY)
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE
DAMPVALLEY-ST-PANCRAS
DEMANGEVELLE
DEMIE (LA)
ÉCHENOZ-LE-SEC
ÉHUNS
ÉQUEVILLEY
FAVERNEY
FERRIÈRES-LÈS-SCEY
FLAGY
FLEUREY-LÈS-FAVERNEY
FONTENOIS-LA-VILLE
FOUCHECOURT
FRESNE-SAINT-MAMES
FRETIGNEY
GENEVREY
GEVIGNEY-ET-MERCEY
GIREFONTAINE
GOURGEON
GRATTERY
GREUCOURT
HURECOURT
JASNEY
JONVELLE
JUSSEY (dont NOROY-LÈS-JUSSEY)
LAMBREY
LIEFFRANS
LIEVANS
MAGNORAY (LE)
MAGNY-LÈS-JUSSEY
MAILLERONCOURT-CHARETTE
MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS
MAILLEY-ET-CHAZELOT
MELIN
MELINCOURT
MENOUX
MERSUAY
MEURCOURT
MONTCOURT
MONTDORE
MONTJUSTIN
MONTUREUX-LÈS-BAULAY
NEUREY-EN-VAUX
NEUREY-LÈS-LA-DEMIE
NEUVILLE-LÈS-LA-CHARITÉ
NEUVILLE-LÈS-SCEY (LA)
NOIDANS-LE-FERROUX
NOROY-LE-BOURG
OIGNEY
ORMOY

OVANCHES
PASSAVANT-LA-ROCHÈRE
PISSEURE (LA)
PLAINEMONT
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE
PONT-DE-PLANCHES
PONT-DU-BOIS
PONTCEY
PORT-SUR-SAÔNE
PROVENCHÈRE
PURGEROT
RAINCOURT
RANZEVELLE
RAZE
ROSEY
RUPT-SUR-SAÔNE
SAINT-GAND
SAINT-RÉMY
SAINT-MARIE-EN-CHAUX
SAPONCOURT
SAULX-DE-VESOUL
SCEY-SUR-SAÔNE
SCYE
SELLES
SEMMADON
SENONCOURT
SERVIGNEY
SOING-CUBRY-CHARENTENAY
TARTECOURT
TRAVES
VAL-SAINT-ÉLOI
VALLEROIS-LORIOZ
VALLEROIS-LE-BOIS
VAROGNE
VAUCHOUX
VAUVILLERS
VELLE-LE-CHATEL
VELLEFAUX
VELLEFRIE
VELLEGUINDRY
VELLEMINFROY
VELORCEY
VENISEY
VERNOTTE (LA)
VEZET
VILLARS-LE-PAUTEL
VILLEDIE-EN-FONTENETTE (LA)
VILLENUEVE (LA)
VILLERS-LE-SEC
VILLERS-LÈS-LUXEUIL
VILLERS-SUR-PORT
VILORY
VISONCOURT
VOUGECOURT
VY-LE-FERROUX
VY-LÈS-RUPT



COMPOSITION DU SICTOM

- | | | | |
|--------------|--------------------|------------|---------------|
| Orange | Saône et Coney | Gris | 6 Villages |
| Bleu clair | Les Belles Sources | Rouge | Pays de Saulx |
| Vert clair | Pays jusséen | Vert foncé | Grands Bois |
| Orange clair | Agir Ensemble | Jaune | Combes |
| Vert clair | Vertes Vallées | Violet | Chanois |
| Bleu clair | Belles Fontaines | Brun | Mont de Gy |
| Rose | Saône Jolie | | + 8 communes |

2 • les indicateurs techniques

Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement

D'après le dernier recensement de 2009, La population collectée sur le territoire du SICTOM était de 44 917 habitants au 1^{er} janvier 2009.

La collecte est exécutée au porte à porte sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route aux camions automobiles.

Fréquences de collecte

Les fréquences de collectes des ordures ménagères sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Saint-Rémy
- 1 fois par semaine pour toutes les communes..

Nombre et localisation des déchetteries et types de déchets acceptés

- La déchetterie de Scey-sur-Saône ouverte depuis le 17 avril 2000.
- La déchetterie de Port-sur-Saône ouverte depuis le 3 août 1999.
 - > Ces déchetteries rurales plus fréquentées, sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 30 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Jussey ouverte depuis le 17 mai 2000.
- La déchetterie de Vauvillers ouverte depuis le 2 octobre 2000.
- La déchetterie d'Amance ouverte depuis le 17 avril 2000.
 - > Ces déchetteries rurales sont ouvertes à raison de 35 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 24 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Saulx-de-Vesoul ouverte depuis le 20 août 2001.
 - > C'est une déchetterie rurale qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 31 octobre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).
- La déchetterie de Fresne-Saint-Mamès ouverte depuis le 7 août 1999.
 - > C'est une déchetterie rurale simplifiée qui est ouverte à raison de 29 h hebdomadaires en été (du 1^{er} mars au 30 septembre) et 18 h hebdomadaires en hiver (du 1^{er} novembre au 29 février).

Ces déchetteries acceptent les déchets suivants :

- Déchets verts
- Ferraille
- Gravats / Inertes
- Papiers, cartons
- Bois
- Tout venant
- Verre
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Vêtements / Chaussures
- Pneus
- Livres
- Boîtes métalliques
- Cartouches imprimantes
- Bouchons en liège
- DMS (solvants, toxiques, aérosols, batteries, néons, peintures, colle, phytosanitaires, piles)
- DEEE (déchets électriques et électroniques, par exemple, GEM : gros électroménager)



Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités

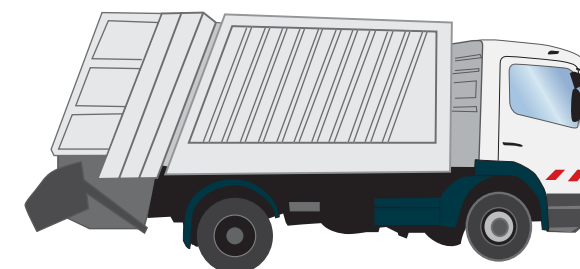
- Une collecte séparative est organisée sur l'ensemble des communes du SICTOM par des Points d'Apport Volontaires (PAV) répartis au prorata de la population concernée.
- Ces PAV sont constitués de conteneurs mixtes (papiers, cartons, plastiques) et de conteneurs à verre.
- En tout, c'est 242 conteneurs mixtes qui sont répartis sur le SICTOM soit une moyenne de 1 conteneur pour 185 habitants.
- Et, 240 conteneurs à verre sont répartis sur les communes soit une moyenne de 1 conteneur pour 186 habitants.

Collecte des déchets encombrants et fréquence des ramassages

Le SICTOM n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.



Tonnages enlevés au cours de l'année 2009

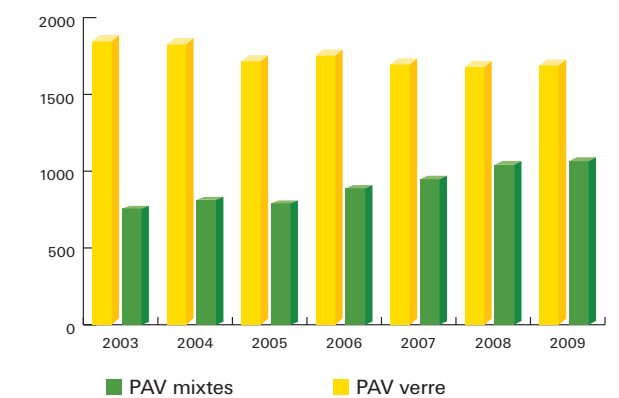
Tonnages enlevés aux points d'apports volontaires en 2009 :

- Conteneurs mixtes **1 091 t**
- Conteneurs verre **1 728 t**

Tonnages incinérés en 2009 :

- Ordures ménagères **11 588t**

Historique des tonnages points d'apports volontaires et en ordures ménagères



On constate une augmentation de l'utilisation des PAV mixtes et une diminution des tonnages des PAV Verre.



La quantité d'ordures ménagères résiduelles est en constante baisse depuis plusieurs années sur le SICTOM.

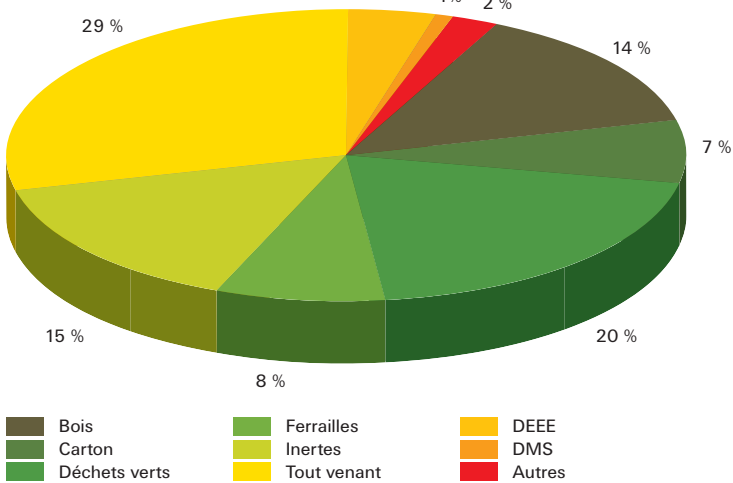
2 • les indicateurs techniques

Tonnages enlevés en déchetteries en 2009 :
Sur les 7 déchetteries du SICTOM : **7 746 t**

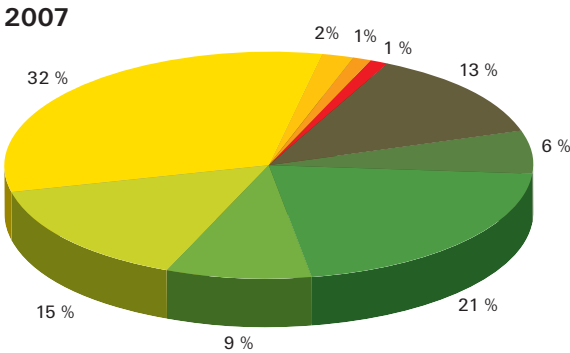
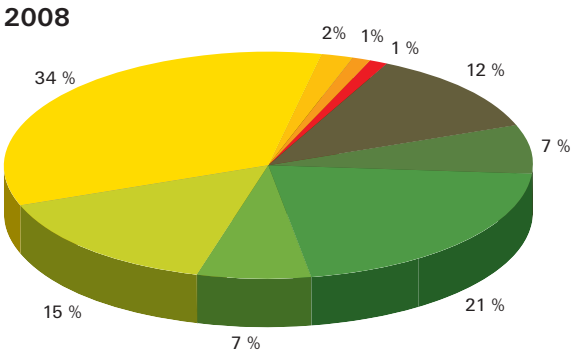
Matériaux	Total en tonnes
Bois	1063
Carton	507
Déchets verts	1639
Ferrailles	604
Inertes	1125
Tout venant	2285
DEEE	309
DMS	89
Autres*	125
TOTAUX	7 746

* pneus, vêtements, cartouches, livres, bouchons en liège...

Répartition des différents matériaux en déchetteries en 2009 :

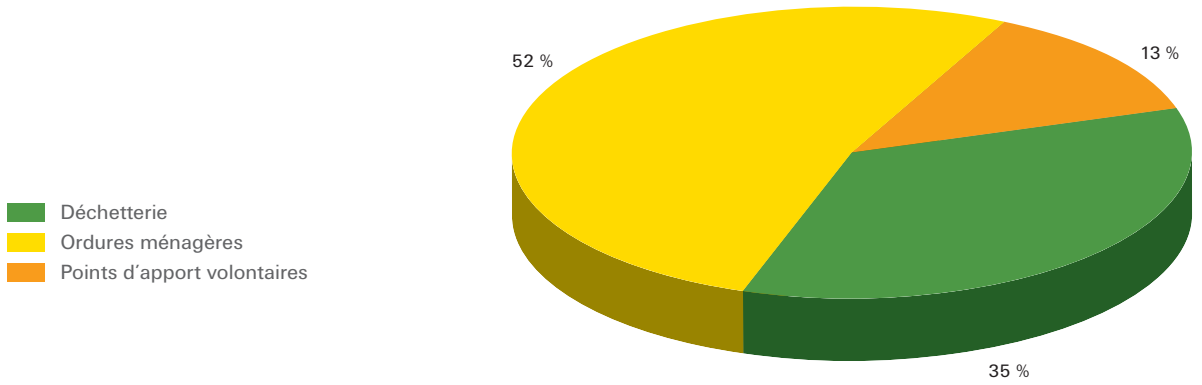


Comparatif avec les années précédentes :

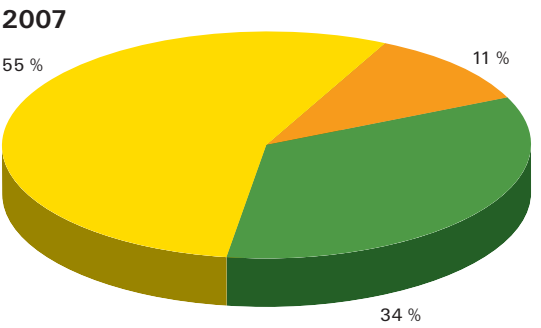
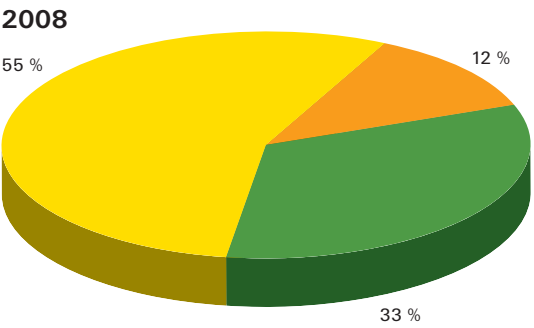


Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2009 :
Ordures ménagères + PAV + déchetteries = **22 153 t**

Répartition des déchets par mode de collecte :



Comparatif avec les années précédentes :



Évolution prévisible de l'organisation de la collecte

- Le contrat de collecte des ordures ménagères actuellement en vigueur a débuté le 1^{er} janvier 2006.
- Le titulaire de ce contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés est l'entreprise ISS Environnement pour la période 2006 à 2010.
- La collecte sélective en porte à porte sera mise en place progressivement dans les communes membres à partir du second semestre 2010 ; parallèlement à la redevance incitative pour une première collecte facturation en 2011.

Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

- Le SYTEVOM ayant la compétence traitement des déchets ménagers, il gère les apports au Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux et au quai de transfert de Saint-Sauveur.
- La collecte est assurée sur le secteur du syndicat par 6 camions dont 5 dépotent directement à Noidans-le-Ferroux et un utilise le quai de transfert de Saint-Sauveur.
- Le Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux accueille les ordures ménagères du SICTOM du Val de Saône depuis le 8 janvier 2007.

3 • les indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la Société ISS ENVIRONNEMENT par contrat suite à un appel d'offre du SICTOM du Val de Saône.

La durée de ce contrat a été fixée à cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Montant annuel global des dépenses (en € TTC)

Service de collecte des ordures ménagères

- Pour l'année 2009, la totalité des factures payées à ISS ENVIRONNEMENT pour la collecte des ordures ménagères s'élèvent à :

TOTAL : 1 255 198,50 €

Service de traitement des ordures ménagères

- Pour l'année 2009 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le traitement des ordures ménagères s'élèvent à :

TOTAL : 1 149 245,40 €

Cotisation en tant qu'adhérent au SYTEVOM

- Pour l'année 2009 la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le financement de la collecte des points d'apport volontaires, le fonctionnement global des déchetteries, et celui du centre de tri s'élève à :

TOTAL : 886 145,04 €

Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône

- Pour l'année 2009, la totalité des factures correspondant aux traitements, pompages, et travaux de réhabilitation divers, s'élèvent à :

TOTAL : 63 598,81 €

Charges à caractères générales

- Pour l'année 2009, la totalité des factures correspondant aux charges à caractères générales (fonctionnement), s'élèvent à :

TOTAL : 63 598,81 €

Modalités de financement

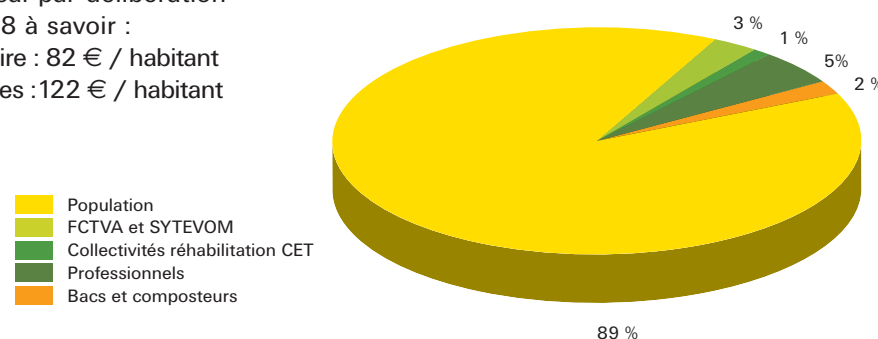
- Ces dépenses sont financées par les cotisations des communes adhérentes au SICTOM.

Cotisation du SICTOM

La cotisation par habitant pour l'année 2009 a été fixée par le comité syndical par délibération en date du 11 décembre 2008 à savoir :

- pour une collecte hebdomadaire : 82 € / habitant
- pour 2 collectes hebdomadaires : 122 € / habitant

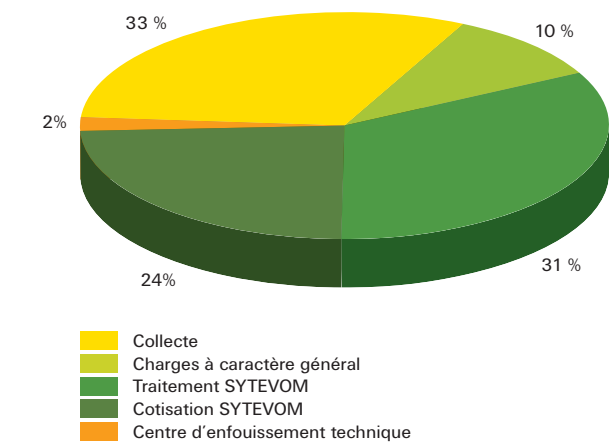
Répartition des recettes du SICTOM en 2009



Coût global ramené à l'habitant dernier recensement

Collecte	27,94 €
Traitement	25,59 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries,...)	19,73 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	1,42 €
Charges à caractère général (fonctionnement)	8,01 €
TOTAL GÉNÉRAL	82,68 €

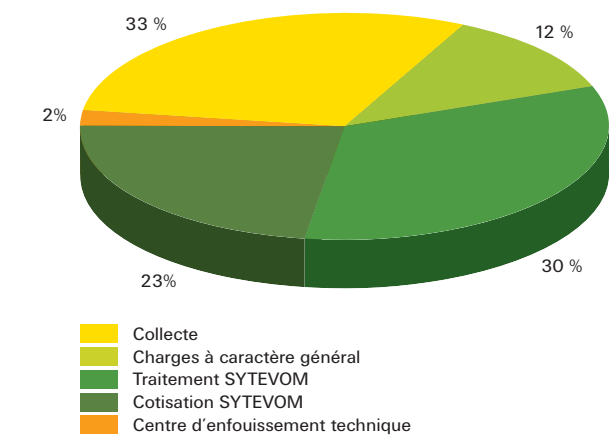
Répartition des dépenses par habitant



Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés dont 52 % d'ordures ménagères

Collecte	56,66 €
Traitement	51,87 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries,...)	40,00 €
Réhabilitation centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	2,87 €
Charges à caractère général (fonctionnement)	21,36 €
TOTAL GÉNÉRAL	172,76 €

Coût global des déchets ramené à la tonne



4 • Bilan des différentes actions menées

Le centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

- Plusieurs réparations, notamment sur 17 conduites de méthane,
- réorganisation du traitement et du transport des lixiviats,
- réalisation d'économies (environ 60 000 €)



Centre d'enfouissement technique de Scey-sur-Saône

Les déchetteries

- Refonte des horaires d'ouverture des déchetteries (4mois d'horaires d'hiver au lieu de 6)
 - > amélioration du service public,
 - > meilleures alternatives pour les usagers.
- revalorisation du régime indemnitaire et d'une augmentation du volume horaire des gardiens
- refonte du plan d'habillement des gardiens.

La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte

- Étude financière de mise en place de la collecte sélective au porte-à-porte,
- construction et planification du projet de redevance incitative et de collecte sélective au porte-à-porte
 - > dépôt du dossier de demande de subventions à l'ADEME,
 - > accord de subventionnement à hauteur de 700 000 € sur 2 ans,
- élaboration, en partenariat avec les communautés de communes et les communes, d'un fichier de redevables pour l'estimation du nombre de bacs à commander

- consultation et expérimentation de différents logiciels de facturation incitative,
- rédaction du projet de règlement de redevance,
- constitution d'une commission d'appel d'offres,
- analyse des offres des banques pour le crédit d'achat des bacs.

Le SICTOM, organisation et structure

- Déménagements des bureaux vers un lieu plus fonctionnel (personnel, stockage, liaison téléphonique et informatique),
- refonte du fichier des professionnels,
- rédaction du Plan de Continuité d'Activités en cas de Grippe A,
- réorganisation du système informatique,
- résorption du déficit de fonctionnement.

Le contexte financier

- Déficit de fonctionnement récurrent depuis 2004 (de 100 000 à 200 000 € suivant les années),
- fichiers des professionnels non mis à jour,
 - > difficultés de perception des cotisations des professionnels,
 - > nombreux contentieux,
- alerte de la perception en 2008, préconisant l'augmentation des cotisations par habitant pour le budget 2009,
- crise économique et chute des cours des matières revendues (ex : la ferraille passe de 150 € à 0 € la tonne revendue),
- limitation de l'augmentation de la cotisation à 6 € par habitant grâce aux économies réalisées autour du centre d'enfouissement technique,
- apparition de la taxe générale sur les activités polluantes qui taxe fortement et progressivement jusqu'en 2015 tous les déchets présentés à l'enfouissement ou à l'incinération.

5 • Perspectives

Le SICTOM va concrètement mettre en place sur son territoire la redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte. Pour y arriver, cela va nécessiter des moyens humains, techniques et administratifs.

- Rédaction de l'appel d'offre européen pour la fourniture d'environ 21 000 bacs et le renouvellement du marché de collecte,
- réunions avec les techniciens et les élus des communautés de communes pour l'harmonisation et la préparation de la dotation de bacs,
- embauche de personnel supplémentaire,
- création de la base de données des redevables,
- dotation sur le terrain en partenariat avec les communes des bacs
- réalisation d'une communication spécifique liée au projet : réunions publiques, affiches, journal "le triporteur", courriers, ...
- nouvelle campagne de compostage domestique avec vente de composteurs et diffusion de documents de communication.

Les comptes du SICTOM permettent de ne pas augmenter à nouveau la cotisation des habitants pour l'année 2010.



Triporteur, numéros 1 et 2

Flyer annonçant les réunions publiques



Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire. Le contenu de ce rapport est fixé par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.